



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 mars 2021 (18h34)  
Espace Montgolfier- La Lombardière**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	42 + 1
Votants	:	53
Convocation et affichage	:	22/02/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Sylvie BONNET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Stéphanie BARBATO-BARBE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Assia BAIBEN-MEZGUELIDI (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Nadège COUZON (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Sophal LIM (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Catherine MICHALON (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Patrick OLAGNE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Pascal PAILHA (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Dominique MAZINGARBE, Denis NEIME, Agnès PEYRACHE.

**CC-2021-64 - ADMINISTRATION GENERALE - CREATION DE LA CONFERENCE DES MAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ANNONAY RHÔNE AGGLO ET CONSTITUTION**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, dans sa traduction à l'article L.5211-11-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), impose aux Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) la création d'une Conférences des Maires, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

La conférence des maires est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres. Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Elle sera l'organe d'orientation stratégique de la Communauté d'Agglomération et se réunira chaque fois que nécessaire pour prendre connaissance et examiner les

projets de délibération mais aussi, échanger autour des grands sujets de l'intercommunalité.

La Conférence des Maires est en outre, le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus. Chaque membre y disposera d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune.

Suite à la démission de M. Denis Sauze de son poste de Maire du Monestier, et de son maintien comme représentant de ladite commune au sein du bureau communautaire, il est donc nécessaire de créer la Conférence des Maires d'Annonay Rhône Agglo, dans les conditions ci-dessus définies, et de procéder à sa constitution.

Dès lors, il est proposé que ladite conférence soit composée comme suit :

**1 - Des membres du Bureau Communautaire élus par délibération n° CC-2020-167 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 et désignés ci-après :**

<b>Président</b>	<b>Simon PLENET</b>
1 <sup>er</sup> vice-président	<b>Richard MOLINA</b>
2 <sup>ème</sup> vice-présidente	<b>Sylvie BONNET</b>
3 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Yves FRAYSSE</b>
4 <sup>ème</sup> vice-président	<b>François CHAUVIN</b>
5 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Laurent MARCE</b>
6 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Antoine MARTINEZ</b>
7 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Ronan PHILIPPE</b>
8 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Denis SAUZE</b>
9 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Christophe DELORD</b>
10 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Gilles DUFAUD</b>
11 <sup>ème</sup> vice-présidente	<b>Sylvette DAVID</b>
12 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Damien BAYLE</b>
13 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Denis HONORE</b>
14 <sup>ème</sup> vice-président	<b>William PRIOLON</b>
15 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Laurent TORGUE</b>
Maire de Bogy	<b>Jean Yves BONNET</b>
Maire de Brossainc	<b>Christian MASSOLA</b>
Maire de Colombier-le-Cardinal	<b>Olivier DE LAGARDE</b>
Maire de Saint-Clair	<b>René SABATIER</b>
Maire de Saint-Cyr	<b>Martine OLLIVIER</b>
Maire de Saint-Désirat	<b>Thierry LERMET</b>
Maire de Saint-Jacques-d'Atticieux	<b>Brigitte BOURRET</b>
Maire de Saint-Julien-Vocance	<b>Christian ARCHIER</b>
Maire de Saint-Marcel-les-Annonay	<b>Laurence DUMAS</b>
Maire de Savas	<b>Yves RULLIERE</b>
Maire de Thorrenc	<b>Christian FOREL</b>
Maire de Vanosc	<b>Dominique MAZINGARBE</b>
Maire de Vernosc-les-annonay	<b>Patrick OLAGNE</b>
Maire de Vinzieux	<b>Hugo BIOLLEY</b>

Maire de Vocance	Virginie FERRAND
------------------	------------------

Il est précisé que Monsieur Denis SAUZE, démissionnaire de son mandat de Maire de la commune de Le Monestier est, par délibération n° CC-2021-63 de ce jour, reconduit dans ses fonctions de 8<sup>ème</sup> Vice-Président et ce, en sa qualité de représentant de ladite commune au sein de laquelle il a été désigné 2<sup>ème</sup> Adjoint.

Ainsi que :

**2 - Des Conseillers Communautaires Délégués, élus par délibération du Conseil Communautaire lors de sa séance du 8 octobre 2020, validant leur intégration dans la composition du Bureau des Maires et désignés ci-après :**

Conseiller communautaire déléguée	Danielle MAGAND
Conseiller communautaire déléguée	Camille JULLIEN
Conseiller communautaire délégué	Carlos ALEGRE
Conseiller communautaire déléguée	Antoinette SCHERER
Conseiller communautaire déléguée	Catherine MICHALON

**3- Madame la Maire du Monestier, Agnès LORY, en sa qualité de Maire du Monestier.**

**VU** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019,

**VU** l'article L.5211-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° CC-2020-167 du 9 juillet 2020 portant constitution du Bureau Communautaire,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° CC-2020-150 du 9 juillet 2020 portant élection du Président d'Annonay Rhône Agglo,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° CC-2020-151 du 9 juillet 2020 portant détermination du nombre de Vice-Présidents,

**VU** les délibérations du Conseil Communautaire n° CC-2020-152, CC-2020-153, CC-2020-154, CC-2020-155, CC-2020-156, CC-2020-157, CC-2020-158, CC-2020-159, CC-2020-160, CC-2020-161, CC-2020-162, CC-2020-163, CC-2020-164, CC-2020-165, CC-2020-166 du 9 juillet 2020 portant élection des Vice-Présidents,

**VU** la délibération n° CC-2020-348 portant modification de la constitution du Bureau Communautaire,

**VU** la délibération n° CC-2021-63 de ce jour portant élection du 8<sup>ème</sup> Vice-Président,

Après avoir procédé aux formalités électives,

## **DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** la création de la Conférence des Maires d'Annonay Rhône Agglo,

**APPROUVE** la constitution de ladite Conférence comme suit :

Président	Simon PLENET
1 <sup>er</sup> vice-président	Richard MOLINA

2 <sup>ème</sup> vice-présidente	<b>Sylvie BONNET</b>
3 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Yves FRAYSSE</b>
4 <sup>ème</sup> vice-président	<b>François CHAUVIN</b>
5 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Laurent MARCE</b>
6 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Antoine MARTINEZ</b>
7 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Ronan PHILIPPE</b>
8 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Denis SAUZE</b>
9 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Christophe DELORD</b>
10 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Gilles DUFAUD</b>
11 <sup>ème</sup> vice-présidente	<b>Sylvette DAVID</b>
12 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Damien BAYLE</b>
13 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Denis HONORE</b>
14 <sup>ème</sup> vice-président	<b>William PRIOLON</b>
15 <sup>ème</sup> vice-président	<b>Laurent TORGUE</b>
Maire de Bogy	<b>Jean Yves BONNET</b>
Maire de Brossainc	<b>Christian MASSOLA</b>
Maire de Colombier-le-Cardinal	<b>Olivier DE LAGARDE</b>
Maire de Saint-Clair	<b>René SABATIER</b>
Maire de Saint-Cyr	<b>Martine OLLIVIER</b>
Maire de Saint-Désirat	<b>Thierry LERMET</b>
Maire de Saint-Jacques-d'Atticieux	<b>Brigitte BOURRET</b>
Maire de Saint-Julien-Vocance	<b>Christian ARCHIER</b>
Maire de Saint-Marcel-les-Annonay	<b>Laurence DUMAS</b>
Maire de Savas	<b>Yves RULLIERE</b>
Maire de Thorrenc	<b>Christian FOREL</b>
Maire de Vanosc	<b>Dominique MAZINGARBE</b>
Maire de Vernosc-les-annonay	<b>Patrick OLAGNE</b>
Maire de Vinzieux	<b>Hugo BOLLEY</b>
Maire de Vocance	<b>Virginie FERRAND</b>
Maire du Monestier	<b>Agnès LORY</b>
Conseiller communautaire déléguée	<b>Danielle MAGAND</b>
Conseiller communautaire déléguée	<b>Camille JULLIEN</b>
Conseiller communautaire délégué	<b>Carlos ALEGRE</b>
Conseiller communautaire déléguée	<b>Antoinette SCHERER</b>
Conseiller communautaire déléguée	<b>Catherine MICHALON</b>

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 03/03/21  
 Affiché le : 05/03/21  
 Transmis en sous-préfecture le : 04/03/21  
 Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210301-21619-DE-1-1

2021

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET